DiH
Mouvement de protestation Civique
Mairie, 43400 Chambon sur Lignon

Tel : 04 71 65 89 87 Fax : 04 71 59 25 05

CCP n° 2583 03 W – CLERMONT
---
http: www.multimania.com/dihprotestciviq

Octobre 2003

« … Mais la plus grande nouveauté est peut-être l'émergence d'une citoyenneté mondiale. Michel Foucault l'avait pressentie : *« C'est un devoir de cette citoyenneté […] de toujours faire valoir aux yeux et aux oreilles des gouvernements les malheurs des hommes dont il n'est pas vrai qu'ils ne soient pas responsables. Le malheur des hommes ne doit jamais être un reste muet de la politique. Il fonde un devoir absolu de se lever et de s'adresser à ceux qui détiennent le pouvoir.* »

Extrait de l'article de Mireille Delmas-Marty paru dans Sciences Humaines, n° spécial de mai-juin 2003

Sommaire :

1. Rencontre estivale avec François Roux (au verso)
2. Délibérations :

a) voir ci-dessous article Nicole Beydon 2e colonne.
b) celle destinée à la Préfecture : au cours de son AG statutaire ouverte à la fin de la séance plénière du 10/10/03 décision a été prise de compléter les objectifs de l'association par l'alinéa (d) suivant. [Art. 2 : l'association a pour but (…) d'interpeller (…) les pouvoirs politiques nationaux (…) alinéa (d) « *pour promouvoir en France les valeurs fondatrices de la République* »]

Des lettres de campagne qui n'ont pas comme objet, cette fois, l'adaptation du droit pénal français aux statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) et l'abandon de son article 124 imposé par la France, ou encore des propositions d'idées de réformes de l'ONU adressées à son Secrétaire général … c'est inattendu. En effet, DiH abandonne provisoirement ses thèmes habituels pour les motifs suivants :

- Au cours de la session parlementaire actuelle nos représentants devraient débattre de la partie essentielle de la loi d'adaptation. Par l'intermédiaire de la Coalition pour la CPI dont elle est membre, l'association en mars dernier a eu connaissance de l'avant-projet de cette loi émis par le Ministère de la Justice ainsi que la proposition du sénateur Badinter. Nous sommes donc en attente et aviserons avec le Bureau de la Coalition pour d'éventuelles campagnes à mener afin de faire avancer le droit pénal en France.
- DiH est également dans l'expectative concernant les discussions se déroulant à l'Assemblée générale de l'ONU en vue de réorganiser cette instance internationale pour une meilleure efficacité de son rôle
- Enfin, après l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Paris (29 octobre 2002) l'association avait décidé de porter son affaire devant le Conseil d'Etat. Celui-ci ayant refusé l'aide juridictionnelle, notre assemblée générale ce 10 octobre 2003 a voté une délibération spécifiant que DiH renonce à son action devant le Conseil d'Etat et qu'elle saisit le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU en chargeant Maître François Roux de la défense de ses intérêts. Comme il faudra 2 à 3 ans pour que le Comité donne son avis sur la cause défendue par DiH, l'association ne va pas attendre sans rien faire. D'où cette campagne, qui bien qu'atypique est dans la ligne des préoccupations de DiH. Il ne semble pas inutile de rappeler aux politiques comme aux citoyens les valeurs qui fondent la République. Il faut donner à notre devise ***Liberté Egalité Fraternité*** sens et force dans un XXIe siècle débutant dans la confusion, l'injustice et la violence.

Citoyennes, Citoyens à vos stylos !

La présidente, Nicole Beydon

.

Mode d'emploi de la campagne

Destinataires :

a) le député de votre circonscription. En dehors de la circonscription de M. Barrot vous devez, en haut de la lettre, inscrire le nom de votre député (téléphonez à votre mairie si la mémoire vous joue un tour).
b) Le Ministre de l'Education Nationale.

N'oubliez pas d'inscrire vos noms et adresse, de signer et timbrer. Si possible faites connaître ces textes. ...

Précaution d'emploi

Au vu des lettres et de leur verso vous l'aurez compris **il ne s'agit pas de gommer l'histoire**. Nous proposons une prolongation. Nous souhaitons que les strophes de 1792 soient apprises et étudiées dans leur contexte. Mais aujourd'hui n'est-il pas indispensable d'attirer l'attention des pouvoirs publics et des citoyens sur le fait qu'**en conscience** on ne peut plus chanter des paroles devenues au fil du siècle dernier de criminelles absurdités pouvant justifier des actions aboutissant à dénier à une personne (ou à un groupe) sa dignité et ses droits fondamentaux en tant qu'être humain. Nous ouvrons là un vaste chantier. Vos réactions seront les bienvenues. Chers amis bonne campagne et à bientôt.

Geneviève Charlionet

Rencontre avec François Roux

7 juillet 2003 au Chambon

Devant un auditoire attentif largement acquis à la cause de DiH, notre avocat a présenté son ouvrage **« En état de légitime révolte »** édité par *Indigène éditions*. François Roux pendant plus d'une heure a décrit ses combats d'un bout à l'autre de la planète aux côtés des objecteurs de conscience, des paysans du Larzac, du leader kanak Jean-Marie Tjibaou, de José Bové, de jeunes agriculteurs sans terre et d'autres comme Zacarias Moussaoui … Récits alertes et captivants où le tragique côtoie l'humour. Car le combat pour les droits de l'homme « *ça n'est pas triste* » avait-il averti d'emblée.

« On doit s'occuper sérieusement des droits de l'Homme mais ne pas se prendre au sérieux. On peut trouver dans ce combat du plaisir et de la fraternité. Ce que j'aime confie-t-il, dans les rencontres avec les amis de la Confédération paysanne c'est leurs actions pleines de joie et d'humour. (…)

« N'oublions jamais la part d'enchantement et de poésie, souligne François en citant Pierre Rabhi très engagé dans le changement du monde, mais **à partir de soi-même**.

Ne pas oublier non plus la part du doute, « … c*ette faille par laquelle s'insinue la foi » (Pst. Delteil).*

C'est avec ces trois piliers, insiste notre avocat, l'humour, la poésie, le doute que je fonctionne au service de la légitime révolte. (…)

Parmi les personnes qu'il m'a été donné d'accompagner juridiquement beaucoup ne se contentaient pas de se révolter contre l'injustice mais proposaient de construire quelque chose. *Je me révolte mais immédiatement je commence à mettre en œuvre la société à laquelle je crois.* »

François Roux a parlé aussi de Lanza del Vasto qui lui a permis d'approfondir la non-violence et le discours de Gandhi. « *La fin est dans les moyens comme l'arbre est dans la semence ».*

De sa conférence aussi passionnante que son livre nous ne résistons pas à rapporter ce qu'il dit du combat de notre association.

« Avec DiH nous poursuivons l'Etat français pour la manière dont il a négocié le traité de Rome créant la Cour Pénale Internationale (CPI). C'est **un très beau procès de principe :**

- essayer de faire admettre à nos tribunaux français que demain, ou après-demain, les citoyens auront le droit de vérifier la manière dont leur Etat négocie des traités sur des sujets aussi importants que la justice internationale[*] ;
- avoir la possibilité, dès aujourd'hui, de critiquer mon pays, parce que ses dirigeants ont instauré dans les statuts de la CPI un article scélérat (l'article optionnel 124) qui permet à nos militaires d'être exonérés de la compétence de la Cour pour crimes de guerre pendant une durée de sept ans *renouvelable !*

Sachez quand même, et c'est ce que nous avons, entre autres, plaidé devant la Cour Administrative de Paris, que nous sommes le seul pays en Europe à avoir ratifié cet article, et que dans le monde nous ne sommes que deux, l'autre étant la Colombie ! Il y a vraiment de quoi être fier ! …

Voilà encore un combat qu'il me plaît de mener parce que je considère que **le rôle d'alerte** fait partie du devoir des citoyens. »

Parmi les idées-forces exprimées ce soir d'été retenons encore que « *la violence dénature les combats justes* » et *« l'histoire donne raison à ceux qui se sont mis en marche contre l'injustice.* »

Pour clore cette rencontre mémorable François Roux a cité Chouraqui : « *En marche, les artisans de paix* ».

[*] [1] Sans laquelle il ne peut y avoir ni sécurité ni paix à l'échelle mondiale. Note DiH.